



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 2 juin 2014 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, Promaire Lauréat Jean Luc Forgues
MMES LES CONSEILLÈRES :	Kathleen Saint-Jean Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

MME MÉLANIE BEAULIEU, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Autorisation du versement de l'ajustement du contrat de déneigement 2013-2014 en fonction des variations du prix du carburant
 - 4.3 Autorisation de la libération du dépôt de garantie pour le contrat de déneigement
 - 4.4 Paiement de l'engagement auprès de l'Office municipal d'habitation (OMH)
 - 4.5 Approbation du paiement pour le compagnonnage du directeur des travaux publics
 - 4.6 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Renouvellement de la police d'assurance 2014-2015 et autorisation de paiement

- 5.2 Autoriser la directrice générale adjointe à signer les chèques pour la municipalité et tous autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la gestion municipale
- 5.3 Demande d'aide financière auprès de L'URLS pour les filets de tennis et un bac de rangement pour le soccer
- 5.4 Résolution d'appui à la municipalité de Sainte-Hélène
- 5.5 Demande de subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 5.6 Demande de dérogations mineures
 - 5.6.1 Dérogation mineure pour le 62, rue Notre-Dame
 - 5.6.2 Dérogation mineure pour le 507, rue des Épinettes
- 5.7 Programme de subvention fédéral pour le centre communautaire
- 6. Règlements
- 7. Avis de motion et autres
 - 7.1 Motion de félicitations – Ève Simard
 - 7.2 Motion de félicitations - MADA
 - 7.3 Motion de félicitations – Saint-Damase de la Matapédia
 - 7.4 Motion de félicitations – Petite séduction
 - 7.5 Motion de félicitations – Employés municipaux
- 8. Dépôt de documents
 - 8.1 Dépôt du rapport annuel 2013 de La Mutuelle des municipalités du Québec
- 9. Correspondance
 - 9.1 Lettre du Ministère des Transports – Double vocation
- 10. Autres sujets
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

084-2014

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014

Il est proposé par madame la conseillère Kathleen St-Jean

085-2014

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

Suivi : aucun suivi

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

086-2014

et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014, totalisant une somme de 59 934,07 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 mai 2014, pour un total de 80 283,16 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autorisation du versement de l'ajustement du contrat de déneigement 2013-2014 en fonction des variations du prix du carburant

- CONSIDÉRANT que la municipalité a un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver avec l'entreprise Jean-Luc Rivard & fils inc.;
- CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat stipule qu'un ajustement prenant en compte la variation du prix du carburant diesel devra être effectué annuellement par la municipalité;
- CONSIDÉRANT que les données utilisées sont celles publiées par la Régie de l'énergie du Québec durant la période de référence du 15 novembre 2013 au 31 mars 2014 inclusivement et est calculé de la façon suivante soit, $VC = ((PM - PR) / PR) \times 100$ et que la valeur applicable pour le calcul est de 122.43 ¢/litre.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

087-2014

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement à Jean-Luc Rivard & fils inc. d'un montant de 7 412,27 \$ taxes en sus pour la variation du carburant de la saison 2013-2014.

4.3 Libération du dépôt de garantie pour le contrat de déneigement 2009-2014

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Jean-Luc Rivard & fils inc. a versé un dépôt de garantie de 15 492,89 \$ en début de contrat;
- CONSIDÉRANT que le contrat est maintenant terminé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

088-2014

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la libération du dépôt de garantie du montant de 15 492,89 \$ pour le contrat de déneigement 2009-2014.

4.4 Paiement de l'engagement auprès de l'Office municipal d'habitation (OMH)

- CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité envers l'Office municipale d'habitation (OMH) de payer 10% du déficit (Résolution no 037-2014);
- CONSIDÉRANT la réception du rapport d'approbation – Budget 2014, de la Société d'habitation du Québec qui mentionne que le déficit à répartir est de 45 006 \$.

089-2014

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de 4 501 \$ soit, 10 % du déficit tel que décrit au rapport d'approbation du budget 2014 de la Société d'habitation du Québec.

4.5 Approbation et autorisation des coûts reliés au service d'un compagnon technicien en assainissement des eaux

CONSIDÉRANT que la formation d'opérateur de système de traitement d'eau potable et de réseaux d'aqueduc, de monsieur Pierre Roussel, doit inclure 4 jours d'accompagnement technique;

CONSIDÉRANT la possibilité de jumeler des opérateurs d'autres municipalités afin de réduire les coûts reliés à cette formation;

CONSIDÉRANT que cette période de compagnonnage s'étale sur une période de 4 jours.

090-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Pierre Roussel à compléter sa formation et s'engage à défrayer les coûts de cette formation, soit 700 \$ pour 4 jours.

4.6 Demandes d'appui financier

- Alimentation Coop Mont-Carmel – Salle municipale
- L'Arc-en-ciel du coeur
- Unité Domrémy Saint-Pascal
- Défi Everest St-Pierre

091-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde :

- la gratuité de la salle municipale à la Coop de Mont-Carmel pour leur réunion générale du 4 juin 2014.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Adoption du renouvellement des conditions d'assurance, des montants assurables et approbations de la dépense

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'assurance de la municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que la directrice générale a revu avec l'assureur la couverture de chaque emplacement, du contenu et de l'équipement de la municipalité et en a présenté le résultat au conseil municipal.

092-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

et résolu à l'unanimité :

- **que** le conseil municipal adopte les conditions d'assurance avec les montants assurables et l'ajustement apporté suite à la visite de l'assureur.
- **que** le conseil approuve la dépense de 38 676 \$. L'ajustement apporté fera l'objet d'un crédit ultérieurement.

5.2 Autoriser la directrice générale adjointe à signer les chèques pour la municipalité et tous autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la gestion municipale

CONSIDÉRANT que madame Mélanie Beaulieu occupe le poste de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, 4 personnes sont autorisées à signer pour la municipalité, soit monsieur Denis Lévesque, monsieur Pierre Saillant, madame France Boucher ainsi que madame Thérèse Lebel;

CONSIDÉRANT que madame Beaulieu devra signer certains documents relatifs au bon fonctionnement et à la bonne gestion de la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

093-2014

et résolu à l'unanimité que madame Mélanie Beaulieu soit autorisée à signer les chèques et tous autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la gestion municipale.

5.3 Demande d'aide financière auprès de L'URLS pour l'achat de filet de tennis ainsi que d'un bac de rangement pour le soccer

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de citoyens de notre municipalité désirent pratiquer le tennis;

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à l'achat d'équipement afin d'offrir cette activité à la population;

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un bac de rangement afin de protéger l'équipement de soccer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

094-2014

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2014-2015.

5.4 Résolution d'appui à la municipalité de Sainte-Hélène afin d'augmenter la sécurité ferroviaire.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-05-74 de la municipalité de Sainte-Hélène;

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité des municipalités séparées par une voie ferrée;

CONSIDÉRANT qu'un bris ferroviaire peut compromettre la sécurité et l'accès aux véhicules d'urgence aux municipalités avoisinantes.

095-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

et résolu à l'unanimité :

- **Que** la municipalité de Mont-Carmel appui la résolution de la municipalité de Sainte-Hélène;
- **Que** le conseil municipal demande à la compagnie de chemin de fer Nationaux du Canada (CN) d'effectuer l'entretien nécessaire sur la ligne ferroviaire afin de diminuer les risques de bris et de déraillement;
- **Que** la compagnie s'assure d'aviser rapidement les autorités concernées, d'afficher les détours nécessaires pour rediriger la circulation et de diffuser l'information adéquatement le cas échéant.

5.5 Demande de subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU que la municipalité compte plus de 80 km de routes à entretenir;

ATTENDU que malgré les investissements faits chaque année, elle n'arrive pas à maintenir une qualité de route acceptable;

ATTENDU que la municipalité doit revoir continuellement ses priorités de pavage et la mise à niveau de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de procéder à l'installation de glissières de rue;

CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à plus de 100 000 \$.

096-2014

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adresse une demande au député monsieur Norbert Morin pour un montant d'aide financière de 60 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour réaliser ces travaux. Madame France Boucher est autorisée à signer les documents nécessaires à la demande.

5.6 Dérogation mineure

5.6.1 62, rue Notre-Dame

La demande vise à obtenir l'autorisation de construire un garage à une distance de 3 mètres (9' 10") de l'emprise de la rue du Centenaire au lieu du 6 mètres demandés aux articles 4.2.1 et 5.1.3.1 du règlement de zonage #116-90.

CONSIDÉRANT que sur un emplacement d'angle, la marge de recul avant s'applique autant à la rue Notre-Dame qu'à la rue du Centenaire;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage prévoit une marge de recul avant de 6 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour les propriétaires de respecter le règlement sans contrainte majeure en localisant le garage autrement puisqu'il y a suffisamment d'espace sur le terrain;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette dérogation créerait un précédent important;

CONSIDÉRANT la résolution numéro D-003-2014 du CCU.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

097-2014

et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif en urbanisme, soit de refuser la dérogation mineure demandée par les propriétaires du 62, rue Notre-Dame, visant à construire un garage à moins de 6 mètres de l'emprise de la rue du Centenaire.

5.6.2 507, rue des Épinettes

La demande vise à obtenir l'autorisation de construire un garage à 7.5 mètres de la ligne latérale au lieu du 10 mètres demandé à l'article 5.8.3.1 du règlement de zonage #116-1990.

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

- CONSIDÉRANT que le règlement de zonage prévoit des marges minimales de recul arrière et latérales de 10 mètres;
- CONSIDÉRANT que le respect de la marge de recul exigerait beaucoup d'excavation en raison de la pente abrupte et en affecterait considérablement l'esthétisme des lieux en plus de risquer de créer des problèmes de drainage;
- CONSIDÉRANT que la localisation demandée permettra de mettre le garage dans le même angle que le chalet et l'entrée ce qui est positif visuellement.

098-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif en urbanisme, soit d'accepter la dérogation mineure demandée par les propriétaires du 507, rue des Épinettes, visant la construction d'un garage à 7,5 mètres de la ligne latérale.

5.7 Subvention pour la rénovation de la salle municipale

- CONSIDÉRANT que le programme « Initiative d'investissement local » appuyé par Développement économique Canada pour les régions du Québec est disponible;
- CONSIDÉRANT que nous devons déposer notre demande avant le 6 juin 2014 et que les travaux doivent être effectués avant le 30 septembre 2015;
- CONSIDÉRANT que cette subvention contribue à 50 % du coût des travaux admissibles pour un maximum de 100 000 \$.

099-2014

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Mélanie Beaulieu, directrice générale adjointe, à faire la demande de subvention pour le projet de rénovation de la salle communautaire.

6. RÉGLEMENTS

Aucun règlement à adopter

7. AVIS DE MOTION ET AUTRES

7.1 Motion de félicitations

Les membres du conseil municipal désirent souligner la nomination de madame Ève Simard à titre de lauréate nationale des Grands Prix du tourisme québécois 2014. Madame Simard s'est vu remettre la mention argent du volet Relève touristique.

7.2 Motion de félicitations

Les membres du conseil municipal félicitent toute l'équipe du comité MADA pour son excellent travail et pour son implication au sein de la municipalité.

7.3 Motion de félicitations

Monsieur le maire, Denis Lévesque ainsi que les conseillers et conseillères de la municipalité tiennent à souligner et à féliciter la municipalité de Saint-Damase de la Matapédia pour s'être vu remettre le trophée de la municipalité de la résistance et de la fierté rurale 2014-2015.

7.4 Motion de félicitations

Monsieur le maire, Denis Lévesque ainsi que les conseillers et conseillères de la municipalité félicitent le comité de la petite séduction pour leur merveilleux travail, ainsi que madame Marie-Thérèse Fortin, monsieur Dany Turcotte, leur équipe de production de La petite séduction ainsi que les citoyens de Mont-Carmel pour nous avoir fait vivre ces beaux moments.

7.5 Motion de félicitations

Les membres du conseil municipal tiennent à souligner le dévouement et l'efficacité des employés municipaux afin de permettre la coordination et la préparation de l'évènement « La petite séduction ».

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Rapport annuel 2013 de La Mutuelle des municipalités du Québec

9. CORRESPONDANCE

Lettre du ministère des Transports – accès double vocation

10. AUTRES SUJETS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 47 à 21 h 07.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

et résolu à l'unanimité que la séance soit close. Il est 21 h 08.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame Mélanie Beaulieu
Secrétaire-trésorière adjointe

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.